

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 25 AVRIL 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BREFUEL Jean-Marie – BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile – ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas — LAGRIFOUL Jérôme - LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid - POSSEME Sandrine – PICARD Sébastien – REDON Pauline – SVEC Cindy - TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absente : BEZAMAT Caroline (pouvoir à Pierre TOURRETTE)

Présentation par Paulin SENE LACOMBE du projet modifié d'aménagement des abords de la Serre et du terrain de sport.

Monsieur Jean-Marie BREFUEL présente Monsieur Paulin SENE LACOMBE, technicien rivière au SMBV2A (Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont), qui travaille sur le projet d'aménagement des abords de la Serre et de l'ancien terrain de sport de Coussergues.

Monsieur Paulin SENE LACOMBE, après une présentation de la structure, fait part du projet retravaillé dans lequel le plan d'eau a été supprimé.

Il fait le bilan des objectifs, à savoir le retrait des infrastructures peu utilisées, rendre le site plus attrayant, renaturer le ruisseau et la rivière, réduire l'invasion de cannes de provence, installer des panneaux pédagogiques, conserver un cheminement piéton... Il propose d'organiser le site en 3 zones : une zone naturelle calme, un parcours de pêche et une zone de loisirs.

Le SMBV2A peut prendre en charge l'aménagement d'un espace d'environ 10 mètres en bordure du cours d'eau et fournir 90 plants, le reste étant à la charge de la commune qui peut bénéficier de plants gratuits à la Pépinière Départementale.

Il évoque l'éventuelle création d'une mare qui présente un intérêt visuel et le maintien d'une biodiversité en précisant que le maintien en eau en été n'est pas garanti et que des nuisances tels que la présence de moustiques ou l'entretien important.

Il évoque également les panneaux pédagogiques qui pourraient être installés et la possibilité d'organiser les plantations avec les enfants des écoles. Il convient de prévoir deux traversées du ruisseau dont une adaptée au passage du tracteur tondeuse.

Le SMBV2A prendrait en charge la renaturation du ruisseau, les plantations aux abords de la Serre, la pose de panneaux pédagogiques, les animations scolaires et éventuellement la création de la mare.

La commune prendra en charge le retrait des barrières, la plantation de la zone boisée et les frais de déplacement des enfants.

Les travaux pourraient être réalisés entre juillet et septembre et les plantations faites en hiver.

Désignation d'un secrétaire de séance : Cindy SVEC

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2024 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Madame Delphine ISSERTE METGE émet une remarque sur le nombre de votes « contre » des comptes administratifs 2023 qui semble erroné.

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il n'y avait pas la majorité pour ce vote.

Madame Ingrid PEYRAC pense qu'effectivement il y avait plus de voix contre que pour.

Monsieur Sébastien PICARD pense que les votes ont été inversés.

Madame Cindy SVEC demande à consulter les enregistrements des conseils municipaux qui constituent un document administratif

Madame le Maire répond qu'ils sont consultables en mairie.

Approbation : Abstentions 4 (Delphine ISSERTE METGE – Cindy SVEC – Jérôme LAGRIFFOUL – Sandrine POSSEME) – Pour 14 – Contre 1 (Sébastien Picard)

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Délibération pour déclasser un délaissé de voie communale en vue de la vente, au droit de la parcelle section C n°335 à Coussergues.

Vote à l'unanimité

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe.

Madame le Maire informe qu'une ATSEM, à temps non complet 17 h, à l'école de Cruéjous, peut prétendre à un avancement de grade. Elle propose, afin que cet agent puisse être nommée dans ce nouveau grade, de créer un poste d'agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal accepte cette proposition et valide le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2024.

Vote à l'unanimité

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif

Madame le Maire informe qu'un agent titulaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à la Mairie de Coussergues peut prétendre à un avancement de grade. Elle propose, afin que cet agent puisse être nommée dans ce nouveau grade, de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'Adjoint administratif.

Le conseil municipal accepte cette proposition et valide le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} juin

Vote à l'unanimité

Débat sur la présentation du projet d'aménagement des abords de la Serre et de l'ancien terrain de sport

Madame le Maire propose de prendre l'avis de chacun sur ce projet.

Monsieur Jérôme LEMOUZY pense que c'est un projet intéressant.

Plusieurs élus valident le projet sans la création d'une mare.

Madame le Maire soulève le problème du travail de tonte généré si l'ensemble est enherbé.

Madame Sandrine POSSEME s'interroge sur qui va tondre et ramasser l'herbe.

Madame Ingrid PEYRAC précise qu'il faut conserver un espace jeux et donner envie aux gens d'y aller

Madame le Maire fait remarquer que la surface à tondre est très importante

Monsieur Sébastien PICARD regrette de ne pas avoir été intégré à la commission de travail. Il rappelle qu'il ne faut pas oublier les jeunes de 9 – 15 ans et propose de définir une aire de jeux équipée et délimitée avec des mains courantes et créer 2 zones par exemple jeux et zone avec des animaux (poney brebis..) en concertation avec les habitants.

Madame le Maire lui précise qu'il n'y pas eu de commission et que l'ensemble des élus découvrent le plan ce soir. Elle pense qu'il ne faut pas doubler les équipements mais en créer de nouveaux (terrain de volley...)

Monsieur Jean-Marie BREFFUEL rappelle qu'en laissant les barres en l'état les enfants ne peuvent pas y jouer.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL fait remarquer que cela fait 3 fois que le projet est présenté, qu'il est dommage de ne pas mettre le ruisseau en valeur et qu'il faut attirer les gens vers ce lieu. Il pense qu'il serait bon de décaler la rivière pour créer un petit bois et éventuellement mettre des animaux.

Madame Hélène CONSTANS et Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY rappellent que le ruisseau est très étroit.

Monsieur Jean-Marie BREFFUEL précise que le dernier projet n'est pas loin du premier. Il réitère le fait que le ruisseau risque de tarir. Il faut tenir compte de la zone humide.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL précise que le ruisseau sera cadastré en tant que tel. Il regrette de n'avoir pas vu d'autres projets même s'il n'est pas contre celui-ci a peur ce soit un coin trop tranquille, sans vie s'il n'y a pas d'aménagement et si c'est éloigné.

Monsieur Thomas JUERY pense que de passer d'un « stade olympique » à rien n'est pas possible

Madame Evelynne BRESSOLIS GINESTY s'interroge sur la différence avant/après et ne trouve pas le projet extraordinaire. Elle a l'impression de mettre un caniveau dans un champ et planter 3 arbres.

Monsieur Sébastien Picard rappelle qu'il faut laisser l'espace libre pour la fête.

Madame le Maire conclue en évoquant la possibilité de garder une partie en pâturage.

Proposition et délibération sur le logo de Palmas d'Aveyron à apposer sur les véhicules des agents techniques de la commune

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire de floquer le logo de la commune de Palmas d'Aveyron sur les véhicules communaux et valide le devis de l'entreprise Signal Pub.

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame Delphine ISSERTE METGE rappelle qu'un projet pour changer le logo avait été lancé mais n'avait pas abouti.

Madame Cindy SVEC précise que la personne qui avait travaillé n'est pas contre la poursuite.

Madame le Maire préconise de garder le logo actuel et de le mettre sur les portières avant des véhicules.

Monsieur Sébastien PICARD préconise de mettre la dénomination « Palmas d'Aveyron » sur le capot des véhicules et le logo sur une portière. Il précise que ce n'est pas facile à poser.

Madame le Maire lui propose de le faire ; Il accepte gracieusement

Délibération pour valider l'acquisition d'un véhicule

Pour faire suite à la consultation en vue de l'acquisition d'un véhicule, Madame le Maire présente le choix de la commission en charge du dossier de retenir un véhicule Citroën Berlingot, de décembre 2016, 82131 km au prix de 10 000€ HT soit 12 000 € TTC. Les frais d'immatriculation sont pris en charge par le vendeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide l'acquisition de ce véhicule auprès du garage FLASHAUTO2 à Laissac, aux conditions énoncées.

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD informe qu'il a offert le casier de rangement intérieur et négocié la carte grise.

Délibération pour confier à Aveyron Ingénierie la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en sécurité et l'accessibilité de la salle des fêtes et de l'école de Cruéjols

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la cour de l'école de Cruéjols, d'aménagement des accès et d'accessibilité de la salle des fêtes, Madame le Maire propose de confier la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le pilotage du projet à Aveyron Ingénierie. Aveyron Ingénierie pourra apporter l'assistance administrative, technique et réglementaire jusqu'à la conclusion des différents contrats de prestations intellectuelles indissociables à la poursuite de l'opération. Les agents pourront assister également la commune dans sa relation avec le maître d'œuvre jusqu'à la remise de l'avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Aveyron Ingénierie pour ce projet

- autorise Madame le Maire à signer une convention avec Aveyron Ingénierie.

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame Cindy SVEC demande s'ils sont en concordance avec le CAUE qui avait travaillé sur un projet

Monsieur Sébastien PICARD demande si l'appel d'offres a été lancé.

Madame le Maire précise que l'appel d'offres a été fait pour la partie sécurisation du mur.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL s'inquiète quant à la réalisation des travaux en deux temps et rappelle que les

travaux d'accessibilité remettaient en cause la réfection du mur et qu'il fallait traiter le dossier globalement. Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que par rapport au mur il sera mis des sorties temporaires pour le drainage qui seront réutilisées lors des travaux de désimperméabilisation de la cour. Pour la consultation, il est prévu l'ouverture des offres le 6 mai. Le conseil municipal verra les solutions proposées et ensuite il y aura une soutenance avec les entreprises permettant d'avoir des explications et de négocier les prix. Les travaux seront faits en deux phases : le mur et ensuite le deuxième projet qui sera plus long (10-12 mois). L'objectif est de sécuriser.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL craint que le mur gêne l'aménagement futur.

Madame le Maire pense que si on attend : rien ne sera fait avant la fin du mandat.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS pense qu'il faut engager ces travaux.

Madame Ingrid PEYRAC précise que les entreprises sont informées.

Délibération pour valider l'achat du matériel électroménager et du mobilier de la salle associative de Montals

Madame le Maire rappelle qu'il convient de terminer l'aménagement de la salle des associations de Montals afin de pouvoir la mettre à disposition des associations et familles.

Elle présente les devis établis pour l'électroménager et suggère d'équiper la salle associative avec de nouvelles tables et d'utiliser les chaises de la salle des fêtes de Coussergues. Dans cette optique, il conviendra de renouveler tout le stock de chaises de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- valide le devis de l'entreprise SEMIO pour l'achat de tables et chaises pour un montant de 8 735 € TTC
- opte pour la proposition de JV Electro pour l'électroménager pour un montant de 1 347 € TTC

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire propose de renouveler les chaises de la salle des fêtes de Coussergues.

Monsieur Sébastien PICARD trouve l'idée astucieuse.

Un débat s'instaure sur le choix des chaises et de la couleur.

Délibération pour valider les demandes de subventions DETR DSIL et Fonds Verts pour les travaux de l'espace école-salle des fêtes de Cruéjols

Madame le Maire rappelle ce projet qui comporte d'une part un volet relatif à la sécurisation du mur d'enceinte de la cour de l'école et la création d'un escalier intégré pour accéder à l'espace vert jouxtant la cour de l'école, la création d'un mur de séparation entre la cour de l'école et l'accès à la salle des fêtes et également la création d'un cheminement aux normes PMR afin de rendre la salle accessible.

Le montant global de ce projet s'élève à 238 900 € HT dont 212 682 € de travaux subventionnables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement pour la mise en œuvre de ces travaux
- Valide le plan de financement comme suit :

| | |
|--|---|
| Montant des travaux hors taxes : | 238 900 € dont 212 682.00 € subventionnable |
| Subvention DETR (45.14 % du montant subventionnable) | 96 000.00 € |
| Subvention Fond Vert (18 % du montant subventionnable) | 38 282.76 € |
| Subvention Région (8 % du montant subventionnable) | 17 014.56 € |
| Subvention Département (8% du montant subventionnable) | 17 014.56 € |
| Autofinancement | 70 588.12 € |

- Demande à Madame le Maire de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR et du Fond Vert, de la Région et du Département.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider les demandes de subventions DETR DSIL pour les travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes de Palmas

Madame le Maire présente le dossier de Rénovation énergétique des bâtiments mairie et salle des fêtes de Palmas. Le changement de menuiseries permettra d'améliorer les performances énergétiques de ces deux bâtiments utilisés au quotidien

Le montant de ces travaux s'élève à 29 730.00€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement pour la mise en œuvre de ces travaux
- Valide le plan de financement comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Montant des travaux hors taxes : | 29 730.00 € |
| Subvention DETR / DSIL (25 %) | 7 432.50 € |
| Subvention Fond Vert | 3 000.00 € |
| Autofinancement | 19 297.50 € |

- Demande à Madame le Maire de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR et du Fond Vert

Vote à l'unanimité

Délibération pour déclasser un délaissé de voie communale au droit de la parcelle section A n°265 à Coussergues

Monsieur Pierre-Yves MIQUET présente la demande de Monsieur Benoît GAYRAUD d'acquérir une partie du domaine public qui correspond à la cour de sa maison (partie goudronnée) ainsi qu'une portion de chemin rural qui traverse sa propriété. Le département ne s'oppose pas à cette cession qui correspond à un délaissé de la route départementale. Il présente un plan d'action : frais de géomètre à la charge de Benoît GAYRAUD, cession du Département. Pour la partie chemin, Benoît GAYRAUD est propriétaire de chaque côté et souhaite sécuriser son gîte pour éviter le passage de quad, motos.... Il précise que ce chemin de randonnée comporte une autre sortie.

Pour l'aliénation d'un chemin rural il faut faire une enquête publique au préalable. Cette enquête est au frais de la Mairie. Il convient donc de programmer plusieurs enquêtes simultanément en demandant aux pétitionnaires de s'engager à acquérir après enquête, afin de limiter les frais.

Madame le Maire précise qu'il y a de nouveaux éléments sur ce dossier : Monsieur Thierry BREFUEL, propriétaire d'une ancienne maison souhaite la transformer en gîte ; or l'accès se fait par ce chemin.

Débats :

Monsieur Pierre TOURRETTE fait part de sa rencontre avec Monsieur Thierry BREFUEL lors de laquelle il a pu constater que la vente du chemin à Monsieur Benoît GAYRAUD poserait un problème d'accès à sa parcelle.

Madame Edwige TESTOR demande si Monsieur Thierry BREFUEL est sûr de pouvoir aménager ce bâtiment.

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il y a un accès par Montals et rappelle que ce chemin a été élargi lors des travaux de réfection des canalisations d'eau.

Madame le Maire pense qu'il faut rester neutre.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET rappelle que les propriétaires riverains devront être informés.

Madame Edwige TESTOR demande s'il n'y a pas de possibilités d'arrangement.

Monsieur Sébastien PICARD pense qu'il faut discuter avec les intéressés et rappelle que cette demande a été faite il y a plusieurs années et que ce dossier est toujours en suspens. Il propose de se rendre sur place.

Madame Edwige TESTOR n'est pas d'accord pour intégrer les personnes concernées et pense que c'est au conseil municipal de décider et ensuite de les rencontrer.

Madame le Maire propose de fixer une rencontre sur place.

Une réunion est fixée le 7 mai à 8 heures pour le conseil municipal et les pétitionnaires viendront ½ h plus tard.

Madame le Maire propose donc de reporter la délibération.

Délibération pour déclasser un délaissé de voie communale au droit de la parcelle section C n°335 à Coussergues

Madame le Maire présente la demande de Monsieur Michel LABRO, acquéreur de la Villa Jeanne d'Arc, d'acquisition d'un délaissé de voirie au droit de sa propriété et précise qu'il s'agit d'un alignement devant l'entrée du terrain. Elle précise que la parcelle créée suivant le plan de division établi par le cabinet ABC Géomètres-Experts, le 26 avril 2024 d'une superficie de 29 m² située à *Coussergues 216 chemin des Camoncels* n'est plus nécessaire au service public de la voirie depuis de nombreuses années et qu'elle a le caractère d'un délaissé de voirie ;

Le conseil municipal,

- décide de valider le déclassement de ce délaissé de voirie d'une superficie de 29 m²
- décide de céder la parcelle créée au prix qui va être déterminé par le conseil municipal (délibération suivante)
- précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acheteur
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer un prix de vente au m² sur Palmas d'Aveyron, des portions de chemins ruraux et des délaissés de voirie

Madame le Maire fait part de plusieurs demandes d'acquisitions de délaissés de voies communales (classés dans le domaine public) ou portions de chemins ruraux désaffectés (appartenant au domaine privé de la commune). Elle précise que toute vente relative à un chemin rural est soumise au préalable à enquête publique. Les délaissés de voirie doivent faire l'objet d'un déclassement avant toute cession et sont dispensés d'enquête publiques sauf lorsque le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Afin de pouvoir répondre aux administrés et de ne pas lancer d'enquêtes publiques inutilement, elle propose de fixer un prix de vente du m² de terrain pour ce type de transaction ainsi que les modalités de la transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les prix de vente comme suit :
 - 29 € le m² pour les cessions de délaissés de voies communales
 - 2 € le m² pour les cessions de portions de chemins ruraux
- Décide que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acquéreur

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un achat qui arrange et qu'il faut trouver le juste prix, que ce type de transaction prend du temps et de l'énergie à plusieurs personnes et elle propose d'instaurer un prix significatif. Elle soumet la possibilité de fixer un prix dégressif suivant la surface ou bien un prix fixe au m²

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS fait remarquer qu'administrativement le coût pour la collectivité est le même.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY trouve que c'est compliqué

Madame Delphine ISSERTE METGE suggère de mettre un forfait de base et ensuite un prix au m².

Monsieur Stéphane CALMES demande s'il la commune a le droit d'appliquer un taux dégressif.

Madame le Maire présente un exemple de calcul avec un prix fixe et dégressif.

Madame Edwige TESTOR fait remarque que les situations et les besoins peuvent être très différents.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL pense que pour fixer un prix il ne faut pas partir d'un cas particulier sinon c'est très compliqué. Il rappelle le prix du m² au lotissement de Cruéjols.

Monsieur Sébastien PICARD pense que vu le montant et les surfaces, on ne peut pas mettre un prix dégressif.

Monsieur Pierre TOURRETTE fait part d'un cas à Cruéjols ou pour donner l'accessibilité à une maison, la mairie a acheté 10 m² à 3000 €.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET explique que suivant les communes, le prix est très différent.

Madame le Maire interroge sur le prix à fixer sachant que le prix du m² au lotissement est à 29 €.

Elle rappelle qu'il y a deux cas de figure : soit un devant de porte, soit des chemins sans issus qui seront considérés comme terres agricoles et propose de faire 2 tarifs : chemin rural et délaissés. Elle propose 5 € pour les terres agricoles.

Après débats et calculs ce prix est jugé trop élevé. Madame le Maire rappelle que les chemins ne seront plus à la charge de la commune et que les frais de notaire et géomètre sont élevés.

Monsieur Sébastien PICARD précise que si l'agriculteur est propriétaire des deux côtés il le devient pour le chemin.

Monsieur Mathieu ARGENTIER trouve qu'il ne faut pas dépasser 1 euro.

Délibération pour débiter une étude avec le SIEDA pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les établissements publics.

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite développer des énergies renouvelables photovoltaïque sur la commune.

Pour ce faire, elle propose d'adhérer au groupement de commandes du SIEDA pour réalisation des missions de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal,

- Décide de l'adhésion de la commune de Palmas d'Aveyron
- Prend acte que le SIEDA coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Palmas d'Aveyron pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés, accords-cadres et marchés subséquents, retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Vote à l'unanimité

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET fait part du coût à savoir environ 480 € pour l'étude d'opportunité pris à 60 % par le SIEDA, suivi d'une étude de toiture, qui coûte environ 3 000 €, pour avoir la certitude de l'implantation par rapport à la résistance du toit.

Délibération pour retirer la délibération relative à la modification de l'indemnité du maire

Le conseil municipal valide le dépôt d'une nouvelle délibération qui fixe le taux d'indemnité du maire à 45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique afin qu'il n'y ait pas de cotisation applicable sur l'année. Cette délibération annule et remplace la délibération du 04/04/2024.

Vote Pour 18 Abstention 1

Questions diverses

Présentation d'un projet éolien

Il s'agit d'un projet dans le secteur de Soulages – Maymac – Belloc.

Vu que le vidéoprojecteur ne fonctionne pas, Madame le Maire propose de voir le projet à la prochaine réunion.

Permanence en mairie pour la réalisation de photos d'identité

Madame Pauline REDON présente le projet pour lequel la mairie devrait mettre à disposition d'un local pour le photographe. Le conseil municipal est favorable et ce service pourrait être proposé lors des permanences. Les rendez-vous seront pris directement par le photographe.

Nettoyage des panneaux photovoltaïques

Information sur le tarif qui s'élève à 475.20 € pour 300 m².

Nettoyage de la salle des fêtes après travaux (menuiseries, néons, vélux...)

Le coût s'élève à 426 €.

Mise en place de ralentisseurs

Monsieur Pierre Tourrette rappelle la demande d'administrés pour limiter la vitesse. Il précise que la commune dispose de 31 blocs qui seront installés dans un premier temps avant de valider ou pas un aménagement définitif sur Palmas (rue du Vieux Pont) et Coussergues (route du Verdier). Il faudra aussi acheter des panneaux de signalisation. Si la mairie dispose de suffisamment de panneaux, ils seront installés également rue de Palauzet à Cuéjols

Madame Cindy SVEC précise que des blocs avaient été achetés à cet effet.

Information sur les journées de plantations dans les villages.

Préparation de la fête à Coussergues

Madame le Maire informe qu'une jardinière « mur de pierres » achetée par la Mairie va être installée devant la mairie. L'entreprise Cavalié prêtera d'autres blocs palettisables qui seront transportés par Monsieur Pierre TOURRETTE.

Les barrières sont réservées à la Mairie de Laissac et les agents communaux assureront le transport.

Une demande d'électrification a été faite au niveau du terrain.

La balayeuse achetée à l'automne 2023 vient d'être mise en service pour nettoyer le village.

Le problème de stationnement est réglé : il se fera sur le délaissé de la RD en direction de Saint Geniez.

Tour de table :

Extinction des éclairages publics : une question est soulevée par rapport à l'extension près des commerces. Il est précisé que l'on ne peut pas actuellement détacher les éclairages les uns des autres.

Traitement des demandes des administrés : Madame Cécile FORMENTIN CALMELS interroge sur la répartition du retour des doléances évoquées lors d'une précédente séance. Madame le Maire propose de les répartir par commissions.

Suite du Huis clos de la réunion du 21 mars :

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL demande s'il est envisageable de parler de ce dossier et où en est ce sujet traité en huis clos. Madame le Maire précise que la gendarmerie a pris les empreintes des personnes qui ont touché le courrier et que la sous-préfète lors de sa visite a confirmé que l'enquête irait jusqu'au bout ; le commandant de gendarmerie de Rodez a la charge du dossier.

Comptes de la commune :

Monsieur Sébastien PICARD renouvelle sa question sur l'état des comptes quand la nouvelle municipalité s'est installée.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise qu'il n'a pas de retour de l'analyse financière de la Trésorerie

Monsieur Sébastien PICARD informe qu'il a beaucoup de questions qui lui reviennent et que, à la suite des propos de campagne, les gens veulent savoir.

Madame Edwige TESTOR dit qu'il a été dit qu'un audit financier serait réalisé pour connaître l'état des lieux.

Madame le Maire précise qu'il ne faut pas écouter tout ce qui se dit.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL confirme qu'il croit ce qu'elle lui dit

Monsieur Sébastien PICARD relance la question pour savoir si la commune était ruinée.

Madame Hélène CONSTANS l'interroge pour savoir pourquoi la commune de Coussergues est entrée dans la commune nouvelle.

Monsieur Sébastien PICARD évoque la gestion précédente de la mairie de Coussergues.

Madame le Maire répond que lors d'un mandat précédent il avait été demandé plusieurs subventions pour un même projet.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS précise qu'il a été simplement dit que des mauvais choix avaient été faits : puiser dans la trésorerie au lieu d'avoir recours à l'emprunt à un moment où les taux étaient bas alors que les taux sont remontés à plus de 4 %.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET rappelle qu'il n'a jamais dit que la commune était endettée ou qu'il y avait une faillite financière, qu'il s'agit de mensonges et qu'il n'avait pas accès aux comptes, que ces propos ne sont pas acceptables et qu'il faut arrêter de mentir.

Il rappelle qu'il a été attaqué par la lettre du corbeau.

Monsieur Sébastien PICARD dit qu'il ne faut pas tout mélanger et qu'il connaît des familles chez qui il a été tenu ces propos

Madame le Maire rajoute qu'ils ne connaissent pas l'état des comptes.

Madame le maire rappelle que les comptes sont bons mais que dès que l'on parle d'un projet l'opposition rétorque qu'ils allaient le faire.

Madame Cindy SVEC rappelle qu'ils n'ont pas pu finir leur mandat.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS revient sur l'erreur de gestion et ce qu'on lui a dit à savoir qu'il n'y avait pas de place pour les élus de l'opposition ; or c'est faux.

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL dit qu'il n'y a pas de polémique, qu'en 2020, il y avait le COVID, que lors de leur installation en juin 2020, la trésorière leur a expliqué qu'au vu des comptes, c'était le dernier emprunt accepté et qu'il a fallu emprunter pour financer les projets de l'équipe précédente et qu'elle avait présenté les comptes lors d'un conseil municipal.

Fin de séance à 23 h 20

La secrétaire,

Cindy SVEC

Le Maire,

Hélène CONSTANS